

**COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION
DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ**

AVIS DE LA CNEDiMTS
16 juin 2020

Faisant suite à l'examen du 16/06/2020, la CNEDiMTS a adopté un avis le 16/06/2020.

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société Puyolaise d'Articles Chaussants (France) informe la Commission qu'elle arrête la production de la chaussure thérapeutique de série à usage prolongé (CHUP) AIRE VERSION 2 détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code	Nomenclature LPPR	Référence à radier
2112217	CHUP, APCFL, AIRE, modèle 1-2, la paire.	AIRE MODELE 2

Note : une demande de renouvellement d'inscription est en cours pour l'autre modèle de cette CHUP, AIRE VERSION1 (Avis de la CNEDiMTS du 19/05/2020).

La Commission prend acte de cet arrêt de production et de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif